

Audience du SNUipp-FSU auprès de l'adjointe au maire des affaires scolaires de Thonon

4 juin 2014

Le SNUipp-FSU 74 a été reçu en audience par l'adjointe au maire des affaires scolaires de Thonon au sujet du temps d'accueil dans les écoles, et plus généralement de la décision finale de la mairie concernant la réforme des rythmes scolaires.

La délégation du SNUipp-FSU était composée de Myriam BAUD (EP Jules Ferry), Philip DOMERGUE (EP Vongy), Gaëlle LETELLIER (EM La Grangette).

Temps d'accueil

A notre demande, l'adjointe au maire nous a précisé sa position sur le temps d'accueil dans les écoles : elle pense que ce temps d'accueil apporte un plus aux enfants. La mairie a donc mis en place un dispositif qui permet aux enseignants de l'organiser s'ils le souhaitent. Pour elle, c'est bien aux équipes de choisir de l'organiser ou non.

Ainsi, l'année prochaine, le temps d'accueil pourrait s'organiser de deux façons dans les écoles :

- soit temps d'accueil échelonné : ouverture du portail par le personnel de l'IFAC à partir de 8h30. Surveillance de la cours et des couloirs sous la responsabilité de l'IFAC. Les enfants arrivent en classe progressivement, sans doute à partir de 8h35, et sont sous la responsabilité du maître à partir du moment où ils entrent dans la classe.
- Soit pas de temps d'accueil échelonné : fonctionnement comme aujourd'hui (ouverture du portail à 8h35 par les enseignants), mais avec, quand même, du personnel IFAC présent de 8h30 à 8H45.

Le SNUipp-FSU a informé l'adjointe au maire de la législation en vigueur, et notamment du décret D321-12 réglementant le temps d'accueil afin de clarifier ce qui relevait d'une obligation professionnelle (*L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres de l'école*). L'adjointe au maire a apprécié cette clarification législative. Le SNUipp-FSU a par ailleurs précisé que le temps d'accueil en classe avait jusqu'ici toujours relevé du bénévolat des enseignants, mais que la profession se plaint de plus en plus et à juste titre de la détérioration de ses conditions de travail, de l'augmentation de son temps de travail (notamment liés aux injonctions administratives), du flicage des heures de service... Et donc voit de plus en plus d'un mauvais œil l'idée de faire du travail supplémentaire gratuitement.

Le SNUipp-FSU a donc formulé 3 possibilités pour effectuer ce temps d'accueil échelonné sur la base du volontariat :

- Décompter ce temps d'accueil du temps de classe, et donc réduire de 20 minutes par jour le temps de classe afin d'accomplir le temps d'accueil, comme cela se fait dans de nombreuses écoles maternelles du département. Cela semble impossible pour la mairie qui ne souhaite pas réduire le temps d'enseignement.
- Rémunérer par la mairie les enseignants volontaires pour effectuer ce temps d'accueil en classe au prix réglementaire de 24,28 € pour les PE (rémunération au titre des heures d'enseignement effectués par les PE pour les collectivités territoriales). Un rapide calcul a montré pendant la réunion que cela représentait un coût de 131 000 € pour la municipalité. Cela semble donc tout aussi impossible pour la mairie.
- Que les enseignants suivent la consigne syndicale du SNUipp-FSU en déduisant ce temps d'accueil de leurs 108 heures : ***le SNUipp-FSU 74 appelle, dès la rentrée 2014, tous les collègues de Haute-Savoie qui effectueraient le temps d'accueil en dehors du strict cadre réglementaire fixé par le décret D321-12 (temps d'accueil qui ne fait pas l'objet d'une répartition au sein du conseil des maîtres et/ou qui se fait en classe), à déduire ce temps d'accueil effectué du reste de leur temps de travail : soit sur le temps de classe* (24h hebdomadaires), soit sur les 108 heures annualisées (APC, réunions préparatoires des APC, animations pédagogiques...).***

A noter que l'adjointe au maire a fait état de sa surprise en apprenant que le temps d'accueil supplémentaire à effectuer n'était pas rémunéré aux enseignants du premier degré en tant qu'heures supplémentaires, et que nous étions payés à la mission et non à l'heure. Elle comprend mieux, de ce fait, les réactions suite à sa proposition.

Commentaires du SNUipp-FSU : nous ne sommes évidemment pas surpris que la mairie ne veuille plus toucher à ses horaires, ni qu'elle freine pour payer les enseignants. Mais notre intervention a permis de nous assurer que pour la mairie, le dispositif d'accueil échelonné n'était qu'une proposition et qu'il appartenait aux équipes éducatives de

l'accepter ou non. Par ailleurs, l'adjointe au maire a aussi compris les raisons légitimes qui pouvaient inciter les enseignants à refuser ce dispositif, et pourquoi sa proposition risquait de ne pas être suivie des faits.

Espace devoirs

Les espaces devoirs remplacent les études (le changement de dénomination s'explique par le fait que ce ne sont pas des enseignants qui les animeront). Le SNUipp-FSU a fait part de ses craintes de voir ses « espaces devoirs » désaffectés puisqu'ils étaient placés tardivement dans la soirée (de 17h30 à 18h30) après des activités payantes.

L'adjointe au maire a répondu :

- que cela avait été fait cette année sur Annemasse et qu'il n'y avait pas eu de désaffectation.
- Que l'idée était de faire une vraie coupure avant de faire les devoirs.
- Que les enfants qui ne participeront pas aux activités de 16h30 à 17h30 pourront venir à l'espace devoirs
- Que les enfants qui auront fini leurs devoirs à l'espace devoirs pourront rejoindre les activités de l'IFAC en cours.
- Qu'il ne faut pas hésiter à signaler des enfants au PRE pour l'aide aux devoirs.

Commentaire du SNUipp-FSU : nous allons vérifier ce que pensent nos collègues d'Annemasse du dispositif qui a été mis en place cette année chez eux. Si en début d'année, une désaffectation de l'espace devoirs est constatée, il faudra réagir vite. Par ailleurs, nous devons tous être vigilants à la qualité de l'aide au devoir apportée aux enfants.

Gestion des entrées et sorties d'élèves

Pour le SNUipp-FSU, les flux d'élèves à gérer en fin de journée risquent d'être problématiques : des élèves qui partent à 16h15, d'autres à 16h30 avant les activités payantes, d'autres qui partent à 17h30 quand d'autres encore reviennent à 17h30...

L'adjointe au maire s'est montrée soucieuse du problème et a répondu :

- Que les élèves sortis à 16h15 ne pourraient pas revenir à 16h30
- Que l'inscription à l'IFAC cette année comprendra obligatoirement un champ « classe » afin que l'IFAC puisse savoir exactement dans quelles classes se situent les enfants dont ils auront la charge, ceci afin d'informer au quotidien les maîtres et maîtresses des enfants qui restent à l'IFAC. Il est toutefois possible que ce dispositif prenne une quinzaine de jours à s'installer.

Commentaire du SNUipp-FSU : nous notons que l'intention est bonne et qu'il serait enfin possible d'avoir une liste quotidienne d'élèves de nos classes qui restent à l'IFAC. Néanmoins la grande majorité des écoles qui ont expérimenté un nouveau dispositif cette année ont fait état de grandes difficultés d'organisation... Méfiance donc, même avec les meilleures intentions.

Utilisation des locaux pour les activités

L'adjointe au maire nous a précisé qu'elle présenterait le plan d'utilisation des locaux aux directeurs le 5 juin, mais qu'elle pouvait d'ores et déjà nous assurer que les salles de classes ne seraient pas utilisées pour les activités (elles seront évidemment utilisées pour les espaces devoirs).

Commentaire du SNUipp-FSU : c'est une bonne nouvelle. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté concernant l'utilisation des locaux.